

Conseil de la Communauté Séance du 11 juillet 2024

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 04 juillet 2024

Date d'affichage :

Le 04 juillet 2024

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 33

Présents :

25 à 19h05

22 à 21h08

Votants : 32 à 19h05

30 à 21h08

Votes exprimés :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le onze juillet deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT (jusqu'à 21h08), Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Lionel CHISSON (jusqu'à 21h08), Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Vincent RALLE, Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Monsieur Lionel LEVHA, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Frédéric SAROUILLE (jusqu'à 21h08).

Pouvoirs : Monsieur Jean CORNUAULT à Madame Sandra GUICHARD (à partir de 21h08), Madame Myriam SANTACANA à Monsieur Brice RAVIER, Monsieur Lionel CHISSON à Madame Chantal ALEXANDRE (à partir de 21h08), Madame Karine ROUMANEIX à Monsieur Vincent RALLE, Monsieur Johnny VERCOUILLIE à Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Gérard LELEU à Monsieur Luc FAVIA, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Absent(s) : Madame Gismonde GAUTHER-BERDON.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne LAUNAY.

Délibération n°2024 - 07 - 05

Aménagement du territoire

Convention de transfert de Maîtrise d'Ouvrage entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et la Ville de Nazelles-Négron

Monsieur Didier ELWART, Vice-Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-16 ;

Vu le projet de convention de transfert de Maîtrise d'ouvrage annexé à la présente délibération.

Considérant que l'opération de travaux que souhaite réaliser la Ville de Nazelles-Négron dans le cadre de son schéma cyclable, notamment rue de Perreux. Cette rue étant une voirie communautaire, le gestionnaire est la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Considérant que l'opération d'aménagement est d'intérêt communal, il apparaît opportun de transférer la maîtrise d'ouvrage de Val d'Amboise à la Ville de Nazelles-Négron en tant que maître d'ouvrage unique pour l'opération « aménagement de la rue de Perreux ».

Considérant que la Communauté de communes du Val d'Amboise avait prévu à son plan pluriannuel d'investissement des travaux rue de Perreux pour un montant de 158.750,00 €, il est proposé que la participation financière de Val d'Amboise à cette opération soit à hauteur de cette somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et la Ville de Nazelles-Négron annexée à la présente délibération.
- **D'autoriser** le Président, ou le Vice-Président en charge des bâtiments communautaires, de la voirie et du suivi de travaux, à signer la convention et toutes les pièces afférentes au dossier.

Secrétaire de séance

Madame Evelyne LAUNAY



Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON

